

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE  
Madame Marisol TOURAINE  
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Objet : Financement de la Commission d'Action Sociale Maison des Artistes - AGESSA

Paris,  
Le 12 mai 2014

Madame la Ministre,

La Commission d'Action Sociale, instituée par le Code de la Sécurité Sociale, est commune à la Maison des Artistes et à l'AGESSA. Les deux organismes exercent conjointement une action sociale en vue de prendre en charge tout ou partie des cotisations dues et ce, en faveur des artistes auteurs affiliés à titre dérogatoire connaissant des difficultés économiques.

Sur une population totale d'environ 265 000 artistes auteurs, la population éligible est inférieure à 10 000 artistes auteurs.

Seul un faible pourcentage de cette population éligible (entre 8 et 15% ) fait appel à la Commission d'Action Sociale. Ainsi moins de 1500 artistes auteurs par an déposent une demande d'aide qui est généralement acceptée après examen des ressources du foyer fiscal témoignant des difficultés financières avérées des demandeurs.

Actuellement, les ressources annuelles affectées au fonctionnement de ce fonds d'action sociale sont légalement plafonnées à hauteur de 2% du montant de la contribution des diffuseurs, ce qui correspond à moins de 0,25% de la collecte totale.

De fait cette faible ressource annuelle ne couvre plus depuis longtemps le besoin annuel. L'action sociale a cependant pu être maintenue jusque début 2014 grâce à un reliquat accumulé antérieurement.

En regard de ce sous-financement chronique connu, hélas aucune mesure conséquente n'a été prise pour anticiper le prévisible déséquilibre financier du fonds d'action sociale.

.../...

Aujourd'hui le reliquat étant presque épuisé, la commission d'action sociale n'est plus en mesure d'exercer son rôle auprès des artistes auteurs en difficulté et la nécessité de revoir à la hausse son financement est devenue d'une urgence extrême.

Le 16 avril 2014, les membres de la Commission d'Action Sociale Maison des Artistes/AGESSA se sont réunis en séance extraordinaire avec les représentants des Ministères de tutelle.

Tous se sont accordés sur la nécessité de trouver de toute urgence (avant août 2014), une solution transitoire qui permette à la commission de poursuivre normalement son action en faveur des artistes auteurs en difficulté. Pour pallier rapidement le problème financier qui se pose, l'augmentation du taux est apparu au cours de la discussion comme la piste la plus envisageable sur le court terme.

Fortement préoccupés par la pérennité de l'action de cette commission, nous souhaitons parallèlement envisager avec les représentants des Ministères de tutelle les solutions d'avenir qui pallieront durablement au problème structurel de ce fonds commun d'action sociale.

Dans l'attente de vous lire et comptant vivement sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les membres de la Commission d'Action Sociale,



Jean-Marc Bourgeois, Président de la Commission.

Artiste plasticien

Administrateur de La Maison des Artistes -

06 89 43 34 27 - plasticjmb@yahoo.fr

Courrier également adressé à :

Madame Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication

Monsieur Christian ECKERT, Secrétaire d'État au Budget, auprès du Ministre des Finances et des Comptes publics

Monsieur Jean-Louis REY, Directeur Général de l'ACOSS

Copie transmis par mail pour information à :

Madame Virginie CHENAL, DSS – Ministère des Affaires Sociales

Monsieur Samuel SOUFFOY, DSS – Ministère des Affaires Sociales

Monsieur Pascal MURGIER, DGCA – Ministère de la Culture et de la Communication,

Madame Pauline GAY, DGCA – Ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Thierry DUMAS, Directeur des services de sécurité sociale de La Maison des Artistes et de l'AGESSA,

Madame Irène RUSZNIEWSKI, Présidente du Conseil d'Administration de La Maison des artistes

Monsieur Christian CHAMOURAT, Président du Conseil d'Administration de l'AGESSA

Aux membres titulaires et suppléants de la Commission d'Action Sociale Maison des Artistes / AGESSA